

---

Renvoi au comité d'instruction publique du chant offert en hommage par le citoyen Massabiau pour la victoire de la reprise de Toulon, en annexe de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique du chant offert en hommage par le citoyen Massabiau pour la victoire de la reprise de Toulon, en annexe de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 191;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34548\\_t1\\_0191\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34548_t1_0191_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

que celui qui s'est révolté contre ses dispositions. Telles n'ont sûrement pas été les vûes de nos sages législateurs.

Il est donc aussi urgent qu'indispensable que la Convention s'occupe de cette importante question : tous les bons citoyens attendent avec empressement sa décision et sont persuadés d'avance que par un décret aussi salutaire que sage elle prononcera la main-levée du séquestre mis sur les biens des prêtres fonctionnaires publics sortis de France en obéissant à la loi du 26 août qui les y contraignait. La Convention par cet acte de justice et de bienfaisance rendra la fortune et la vie à une foule de familles dans la consternation.

Jean LEFRANÇOIS.

Renvoyé au comité de législation par celui des pétition (1).

#### IV

[Le c<sup>n</sup> Goulart, chef de bureau au départ' de la Loire-Inf<sup>re</sup>, au présid. de la Conv. Nantes, 24 niv. II] (2)

« Respect

La République française permettant tous les cultes et n'en reconnaissant aucun dominant, il est étonnant que quelques imprimeurs se soient portés à insérer dans les almanachs républicains, les fêtes, telles que les Cendres, Pâques, la Pentecôte, etc. C'est alors contrevenir à la loi en admittant plutôt le culte catholique que tout autre; je dis même que c'est entretenir le fanatisme. Si au contraire on supprimait des calendriers tout ce qui rappelle la catholicité, il s'en suivrait que dans peu d'années, aucune religion ne dominerait. Il conviendrait donc, je pense, Citoyen président que la Convention nationale rendit un décret portant défense à tous imprimeurs de la république d'insérer dans aucun almanach, ou autre objet, tout ce qui peut rappeler la superstition.»

GOULART.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (3).

#### V

[Le c<sup>n</sup> Massabiau, au présid. de la Conv. Villefranche d'Aveyron, 20 niv. II] (4)

« Citoyen président,

« Toujours plein de passion à contribuer en ma qualité de membre de la république à tout ce qui peut l'intéresser, je crois devoir lui faire part de la chanson patriotique sur la victoire de la reprise de Toulon, manifestée dans toutes nos sociétés à la célébration de cette fête, dont je joins ici une copie, bien persuadé qu'elle sera agréée de la Convention, reportée dans ses monuments pour en conserver la mémoire.

(1) Mention marginale datée du 13 pluv.

(2) F<sup>17A</sup> 1009<sup>A</sup>, pl. 3, p. 1817.

(3) Mention marginale datée du 13 pluv. et signée Nioche.

(4) F<sup>17A</sup> 1009<sup>A</sup>, pl. 3, p. 1811.

Je voudrais bien luy prouver les sentiments sincères et inviolable avec lesquels je vivrai et mourrai vrai républicain français.»

MASSABIAU.

Chanson propre à la fête de la victoire de la ville de Toulon, célébrée à Villefranche d'Aveyron le 20 nivôse (1).

Quelle grande fête,  
Nos traîtres détruis  
Sont le manifeste  
Des Anglais punis  
Nous célébrons  
Nous admirons  
Notre victoire,  
Quel doux plaisir,  
De bien punir  
Ces foutus gens,  
A la belle gloire  
Des Français contens.

Toulonnais perfides  
Voilà votre sort,  
Vos projets avides  
Méritent la mort,  
Nous détruirons,  
Nous brulerons,  
Jusqu'à vos traces  
Tout est puni  
Dans tous les temps  
Gravé dans nos places,  
Et nos cœurs contents.

Vos anglois complices  
Ont tourné le dos,  
Pleins de leurs malices  
Dans tous vos complots.  
L'indigne Pitt  
Tout leur dépit  
Toute leur rage  
Au parlement  
Bien mécontent  
D'aucun succès  
Loin de tout suffrage  
En sera chassé.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions.

#### VI

[La Sté popul. de Montagne-sur-Mer à la Conv.; 30 niv. II] (2)

« Représentants,

La Société a arrêté qu'à l'avenir, chaque jour de décade à 2 heures de l'après-midi, elle ouvrirait ses séances, par la lecture du Bulletin de la Convention, qu'on chanterait des hymnes dédiées à la liberté, accompagnées d'une nombreuse et brillante musique, et que la séance se terminerait par un bal public auquel tous les citoyens

(1) Mention marginale datée du 13 pluv. et signée Jay.

(2) C 290, pl. 920, p. 7. Pas de mention marginale, mais cette pièce se trouve au dossier du 13 pluv.